Communiqué de presse

Vendredi 9 février 2024

Vers une utilisation du numérique plus responsable

Vals de Saintonge Communauté ne s'économise pas pour l'élaboration de sa stratégie numérique responsable. Identifiée « collectivité pilote », aux côtés de 14 autres collectivités territoriales en France, des actions concrètes commencent à être mises en œuvre sur cette thématique.

Vals de Saintonge Communauté, une collectivité engagée, qui souhaite préserver son environnement, annonce son ambition visant à adopter une utilisation plus responsable du numérique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une initiative plus globale, ancrée dans son projet de territoire, où un de ses 4 enjeux est axé sur la transition écologique.

Parce que le numérique est partout et consomme de plus en plus d'énergie (il contribue à 4 % des émissions globales de gaz à effet de serre en 2020), il est primordial de se questionner sur son utilisation. Le terme "numérique" englobe un vaste ensemble de technologies, notamment les interfaces, les smartphones, les tablettes, les ordinateurs, les téléviseurs, les objets connectés et les réseaux qui transportent les données. Il prend en compte à la fois les outils, les contenus et les usages du numérique.

L'objectif principal était d’établir une feuille de route, pour la réduction de l‘empreinte environnementale du numérique. Cette stratégie, composée de 20 leviers différents, a été validée par le conseil communautaire le 29 janvier dernier. Elle comprend des éléments tels que les achats publics responsables, la mesure des impacts environnementaux, la sensibilisation du public et la gestion du cycle de vie du matériel informatique. La loi REEN prévoit que les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent définir une stratégie numérique responsable avant le 1er janvier 2025. Val de Saintonge a donc anticipé cette obligation.

Cela a été possible grâce au privilège d'être sélectionnée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), aux côtés de 14 autres collectivités en France, pour bénéficier d'un accompagnement par un cabinet spécialisé. La collectivité a bénéficié également du soutien de Soluris, son partenaire informatique, qui a encouragé la collectivité à participer à cette aventure. Les actions mises en œuvre auront un impact direct sur le travail des agents et élus de la collectivité. Mais ils auront aussi un effet indirect sur les services rendus aux habitants du territoire.

Quelques exemples de bonnes pratiques

Si certaines mesures sont déjà mises en place depuis l’année dernière, d’autres vont être affinées et poursuivies en 2024.

- Réduction du nombre d’équipements informatiques et téléphoniques en s’alignant sur les justes besoins et en les réaffectant le plus possible entre les différents agents.
- Priorisation des achats durables et réparables, notamment par le biais de nouveaux critères dans les marchés publics.
- Regroupement et rationalisation des serveurs.
- Mise à jour des équipements plutôt que de les remplacer (initiée en 2023 pour prolonger la durée de vie des équipements de 5 à 7 ans environ).
- Réduction du volume de données stockées : une initiative collaborative de "nettoyage" des données (courriels, serveurs, disques durs...) est programmée dans le cadre de la manifestation internationale "Digital Cleanup Day" avec la participation de tous les agents utilisant l'outil informatique.
- Atténuation des impacts liés à la messagerie (sensibilisation pour réduire le nombre de courriels envoyés, suppression régulière des courriels reçus). Dans un second temps, un groupe de travail sera constitué pour définir les besoins de la collectivité et organiser la rationalisation de nos données.
- Sensibilisation des agents en adoptant par exemple de bonnes pratiques d'impression (réduction du nombre de copies, notamment des copies couleur, et évitement de ce qui est superflu) et une communication plus responsable.
- Intégration des compétences du numérique responsable dans le plan de formation (sessions de sensibilisation ou formations adaptées aux profils des agents).
- Mise en place un registre des déchets : obligation mise en œuvre depuis janvier pour tous les types de matériaux non réutilisables.

Les 15 collectivités sélectionnées par l'ANCT : Tours et Tours métropole (37–Indre-et-Loire), Verquin (62-Pas-de-Calais), Thérével (50-Manche), Epinal (88-Vosges), Les Sables d'Olonne (85-Vendée), Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (06-Alpes-Maritimes), Communauté de communes de Lacq-Orthez (64-Pyrénées-Atlantiques), Aix Marseille Métropole (13-Bouches-du-Rhône), Communauté d'agglomération Paris Saclay - avec Orsay en ville pilote (91-Essonne), Communauté urbaine de Dunkerque (59-Nord), Communauté de communes Coteaux Bellevue – avec Haute-Garonne Numérique mutualisateur (31-Haute-Garonne), Vals de Saintonge Communauté – avec SOLURIS mutualisateur (17-Charente-Maritime), Conseil départemental Yonne (avec GIP Arnia mtualisateur (89-Yonne), Thonon les Bains (74-Haute-Savoie), Chelles (77-Seine-et-Marne).
Accompagnement par le cabinet Cap Gemini.

Liste des 20 leviers identifiés et priorisés :
- Dédier une personne spécifique à la coordination de la démarche numérique responsable
- Définir et mettre en place un plan d'actions
- Mettre en place et suivre des indicateurs de pilotage
- Connaître son système d'information pour mieux l'exploiter
- Evaluer régulièrement l'empreinte numérique environnementale du système d'information
- Réduire le nombre d'équipements
- Privilégier les achats durables et réparables
- Intégrer des clauses environnementales lors du choix d'un prestataire d'hébergement
- Optimiser la gestion du parc des équipements
- Mettre en place les bonnes pratiques et s'appuyer sur les référentiels
- Effectuer un point entre le numérique et le non numérique – Quelle utilité pour quel usage ?
- Réduire le volume de données stockées
- Regrouper et rationaliser les serveurs
- Mettre à jour les équipements au lieu de les remplacer
- Tenir un registre des déchets
- Réduire les déplacements (réguliers ou ponctuels) des agents de la collectivité
- Réduire les impacts liés à la messagerie
- Mettre en place les bonnes pratiques d'impression
- Agir sur la déconnexion
- Intégrer les compétences numérique responsable dans le plan de formation

Quelques chiffres :
• Le numérique est responsable de 4% des émissions globales de gaz à effet de serre en 2020, c'est 1,5 fois plus important que le transport aérien
• La proportion des services numériques dans la consommation électrique française est de 12 %
• Le numérique consomme 56 TWh par an en France, c'est 3% de la consommation d'énergie finale française
• Une personne possède en moyenne 8 équipements numériques (téléphone, ordinateur, tablette, télévision...) soit 34 milliards d'équipements pour 4,1 milliards d'utilisateurs à l'échelle mondiale
• 600 kg de matières sont nécessaires pour construire un ordinateur portable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

SOLURIS
SOLUTIONS NUMÉRIQUES TERRITORIALES INNOVANTES

Vidéo de l'ANCT :

→ https://youtu.be/k7JFc54YME8

Contact presse :

Aymeric Pajaud
Vals de Saintonge Communauté - Responsable du service Communication
05 46 33 24 77 – 06 02 19 66 36
aymeric.pajaud@valsdesaintonge.fr